



DROIT D AUTEUR JOURNALISME

Par **estelle75**, le **09/12/2012 à 15:12**

Bonjour,rrnrnJ'ai besoin de vos lumières expertes.rnJe suis journaliste freelance. Quand je manque de revenus, j'écris des articles pour des sites internet et blogs. Dans le contrat est précisé que je renonce à mes droits d'auteur au profit du client. C'est normal. Mais, j'ai constaté que certaines personnes de ces sites s'appropriaient mes articles au point de les signer. Ont-elles le droit? Existe-t-il une différence entre écrire pour un site et se faire accaparer ses articles par quelqu'un en particulier? Si cette personne se fait licencier, elle pourrait utiliser mes articles dans son CV?rnJ'ai cru comprendre qu'il y avait une notion de droit moral, différent du droit d'auteur cédé.rnSi jamais cette personne change un ou deux mots dans un texte, peut-elle dire que le texte est d'elle?rrnrnMerci infiniment de m'avoir lue et de prendre le temps de me renseigner.rnrnCordialement